

Untitled Document

Suivant l'objet du site, les concepteurs peuvent être amenés à filtrer les accès aux seules personnes respectant des critères préalablement définis. Le mot "critères" est à prendre ici au sens large.

Le cas d'un site privé ne pose pas de difficultés : le responsable autorise ou pas l'accès à son site. Il peut par exemple demander un mot de passe à la connexion qu'il aura fourni aux seules personnes de son cercle.

Le cas d'un site public est plus délicat : tout le monde doit pouvoir se connecter au site, par définition.

Tout filtrage demande une structure lourde, la complexité allant de paire avec le degré d'exigence demandé

pour le filtre. Il existe plusieurs solutions, aucune ne sera parfaite. La seule qui sera réellement efficace est

de ne pas faire de site !

Autre point important : le pourquoi du filtre. Accès à tout visiteur intéressé à un sujet particulier ou accès

à tout visiteur respectant une charte de conduite ou encore un site à vocation commerciale dont l'accès est

réservé aux clients (mais aussi à tous les nouveaux clients potentiels tout en glanant des infos sur eux (ben vi

le marketing, vous connaissez ?!)), etc

Le premier cas, accès à tout visiteur intéressé par le thème du site à l'exclusion de tout autre, se révèle plutôt

simple. Le visiteur ne restera pas si les sujets abordés (chat mais aussi visuels et sonores) ne lui conviennent pas.

Autrement, on peut lui faire gentiment comprendre que sa présence passive n'est pas souhaitée.

Le second, le respect d'une charte, est sûrement le cas le plus complexe. S'il s'agit d'une charte indiquant des

obligations pour chaque visiteur du style "devoir mettre une photo d'un acteur ou d'une actrice chinoise des années

30" ou "devoir fournir une recette de crumbles par semaine" etc ... ;-), la méthode amiable de l'explication est

efficace. Inutile de sortir un arsenal technique ! S'il est question d'une charte visant à éliminer les "chieurs", le

problème est tout autre. Il existe toujours un moyen de contourner un barrage !

Si l'élaboration d'un filtre est impérative (par exemple demandé par le commanditaire du site), voici un procédé

parmi d'autres avec une efficacité relative. Il utilise les moyens existants dans un SCS de base standard.

Réfléchissez bien si la lourdeur tant sur le plan technique que sur le plan utilisateur est compatible avec les

objectifs du site !

Au coeur du filtre, un module LoginP3 dans lequel on aura décoché la case "Autoriser les utilisateurs non enregistrés".

A la connexion, la seule possibilité est de donner son pseudo et son mot de passe. Il n'y a pas moyen de s'enregistrer

directement (cases correspondantes décochées dans l'éditeur du LoginP3). L'enregistrement se fait par formulaire et, après validation, pseudo et mot de passe sont envoyés. En cas de problème, le pseudo est supprimé de la base de données. Bien évidemment, rien n'empêche de se représenter avec un autre pseudo et une autre adresse !

Une variante plus tordue et perverse consiste à ajouter aux pseudos "difficiles" un attribut d'admin, admin qui sera en fait soit un accès restreint (fonctionnalités ou autres) soit une mise automatique en ignore (en utilisant par exemple l'événement "loginP3.loginIsAdmin" vers le module Ignore) pour que le chieur se lasse sans que les autres visiteurs s'en aperçoivent.

Bon, j'avertis quand même, à titre personnel, que ce genre de méthode n'a pas mon approbation, mais vous n'avez pas à me la demander non plus !!...

Le troisième cas nécessite l'intégration d'une base de donnée liée au pseudo. Il est possible de s'organiser avec les deux modules "db" en standard dans le SCS classique. Mais pour un site à vocation commerciale, les modules "pros" seront plus efficaces et plus simples d'emploi. :)

/*MISE EN GARDE*/

Texte fourni tel quel, sans garantie aucune. Prenez toute précaution d'usage avant sa mise en application.

/*SOURCE & COMMENTAIRES*/

<http://iri.fr.st>

/*TELECHARGER*/

sans objet

/*PLUS D'INFOS*/

–

/*AUTEUR*/

iri – mai 2002